

01 LES GRANDES LOIS SUR L'ÉCOLE

Pas de véritable organisation de l'éducation. Pour apprendre, les enfants vont dans de « **petites écoles** ». Pour les plus riches, ils sont formés par des maîtres écrivains ou des percepteurs.



1.

AVANT 1789

19^e SIÈCLE

20^e SIÈCLE

1833 : naissance d'un véritable enseignement primaire public. La loi de François Guizot, ministre de l'Instruction publique (on parle aujourd'hui de « ministre de l'Éducation nationale »), **impose à chaque commune d'avoir une école publique.**

1834 : Le ministre François Guizot choisit la **méthode simultanée** comme modèle d'enseignement pour toutes les classes.

1841 : **première loi sur le travail des enfants** : interdiction du travail pour les moins de 8 ans.

1850 : la loi Falloux incite à **ouvrir des écoles pour les filles.**

1870 : *début de la III^e République.*

1874 : loi interdisant le travail des enfants avant l'âge de 12 ans.

1880 : les filles ont le droit d'aller au collège et au lycée.

1881-1882 : les lois Jules Ferry (nom du ministre de l'Instruction publique) rendent l'école **primaire publique gratuite et laïque.** L'enseignement devient obligatoire.

1914-1918 : *Première Guerre mondiale*

1923 : nouveaux programmes de l'enseignement primaire.

1924 : les filles ont le droit de passer le baccalauréat (bac).

1924 : les programmes du collège et du lycée, ainsi que le bac, deviennent identiques pour les filles et les garçons.

1936 : l'école est rendue obligatoire jusqu'à 14 ans.

1939-1945 : *Seconde Guerre mondiale*

1959 : l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.

1969 : les garçons et les filles sont réunis au sein des mêmes établissements. C'est le début de la **mixité**.

1. François Guizot, vers 1820, par Maurin et Delpech
Crédit : n° inventaire 1979.00382

2. Élèves de l'école communale de jeunes filles, Paris XIII^e, 1921
Crédit : n° inventaire 1979.35870

3. Cité scolaire Camille-Saint-Saëns, Rouen : photographie de classe, 1972
Crédit : n° inventaire 2015.6.10.4

